



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 juillet 2013  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil des droits de l'homme**  
**Groupe de travail sur l'Examen périodique universel**  
**Dix-septième session**  
Genève, 21 octobre-1<sup>er</sup> novembre 2013

## **Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme\***

### **Belize**

---

\* Le document est reproduit tel qu'il a été reçu. Son contenu n'implique aucune prise de position de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

## Sigles et acronymes

BOOST	Building Opportunities for our Social Transformation (Donner des chances pour le changement social)
BZ\$	Dollar du Belize
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CARSI	Central American Regional Security Initiative
CDB	Caribbean Development Bank
CD4	Cluster de différenciation 4
DPP	Directeur des services du Procureur général
HELP	Help for Progress
NHI	National Health Insurance (Système national d'assurance santé)
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
UNDP	United Nations Development Programme (Programme des Nations Unies pour le développement – PNUD)
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la population – FNUAP)

## I. Introduction

1. Le Belize a une longue tradition de vie démocratique, et son histoire n'est entachée ni par des troubles civils ni par des atteintes aux droits de l'homme. Il est le dernier pays d'Amérique centrale et l'avant-dernier pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à avoir obtenu son indépendance, en 1981. Dans les années 1980, le pays a connu un afflux d'immigrants d'Amérique centrale, qui fuyaient les troubles civils qui secouaient la région<sup>1</sup>. Cette immigration se poursuit aujourd'hui, mais à un rythme plus lent. Le *Recensement national de la population et du logement de 2010* indique que 15 % de la population est née à l'étranger et que 80 % de ces immigrants proviennent d'Amérique centrale et du Mexique<sup>2</sup>. La population du Belize a augmenté de 30,2 % au cours de la décennie 2000-2010, et est passée de 240 204 à 312 698 habitants.

2. Après de vastes consultations nationales, le Gouvernement bélizien a mis au point en 2010 son cadre de développement national à long terme, intitulé *Horizon 2030*. Ce cadre fixe un ensemble d'objectifs, de cibles et d'indicateurs à long terme destinés à guider l'action concertée de toutes les parties prenantes du développement, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes sectoriels intermédiaires et à long terme.

3. L'intégration des droits de l'homme dans le cadre politique national a progressé. Dans le cadre de développement à long terme du Belize, *Horizon 2030*, il est indiqué que «l'État respecte les droits de l'homme, et les citoyens et les visiteurs respectent l'état de droit et se sentent en sécurité», dans la déclaration sur la vision des parties prenantes pour le Belize. «Le respect de l'état de droit et des droits de l'homme» figure parmi les principales idées maîtresses du développement à long terme.

4. Le Gouvernement oriente son action à court terme en fonction de la stratégie triennale à moyen terme (2010-2013) intitulée *Renforcer la capacité d'adaptation, face aux vulnérabilités sociales, économiques et physiques*. Cette stratégie est axée sur les difficultés liées aux chocs économiques et sociaux provoqués par les catastrophes naturelles, auxquelles le Belize est particulièrement exposé. La stratégie triennale à moyen terme suivante (2014-2017), encore en cours d'élaboration, devrait être principalement axée sur la réduction de la pauvreté.

5. Les niveaux persistants de pauvreté et le creusement des disparités en matière de revenus continuent de poser de réelles difficultés en ce qui concerne le développement des droits de l'homme et la pleine expression de la dignité et des libertés de l'être humain. Le Gouvernement est résolu à venir à bout de la pauvreté; il a recensé à cette fin un ensemble de priorités essentielles et lancé un certain nombre d'interventions stratégiques.

6. Le Gouvernement sait que la dette extérieure ne fait pas que compromettre le développement national, mais qu'elle sape aussi la capacité de créer les conditions de la réalisation des droits de l'homme. Dans son discours sur le budget 2011-2012, le Premier Ministre Barrow a déclaré: «il est manifeste que notre pays n'a pas la capacité d'honorer toutes ses échéances financières liées à l'emprunt "super-bond", s'il veut s'acquitter de toutes les obligations sociales qui lui incombent au titre de son engagement fondamental, politique et économique envers ses citoyens». À la fin de 2012, la dette du secteur public s'élevait à 2 milliards 370 millions de dollars du Belize (BZ\$), soit 81 % du produit intérieur brut; la part insoutenable de cette dette s'élevait à 1 milliard 6 millions de BZ\$.

7. Le poids du service de la dette a poussé le Gouvernement à engager la renégociation de l'emprunt émis par l'État. D'après le Premier Ministre Barrow, la restructuration de cette dette permet d'axer davantage l'action publique sur la protection sociale et la réduction de la pauvreté, la sécurité des citoyens, l'éducation, la santé et les infrastructures matérielles<sup>3</sup>.

8. Les efforts consentis par l'État pour promouvoir et protéger les droits de l'homme au Belize ont été soutenus par l'action de sensibilisation menée par des membres de la société civile. La plus grande difficulté, s'agissant de mettre en œuvre des plans sectoriels destinés à faire progresser les droits de l'homme, reste le manque de ressources financières. Malgré ces difficultés, les droits de l'homme au Belize progressent à bien des égards, comme le montre la réaction aux actions de sensibilisation menées par divers groupes d'intérêt. Par exemple, l'association *United Belize Advocacy Movement* (UNIBAM), créée en 2006, qui représente les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transgenres, conteste la constitutionnalité de la disposition sur les «actes contre nature» du Code pénal bélizien, tandis que des groupes d'intérêt tels que le Conseil des Églises et l'Association des Églises évangéliques de Belize sont opposés au retrait de cette disposition. L'organisation *Generation Zero*, créée récemment, est un autre exemple d'organisation de protection des droits de l'homme dont l'objectif est de réduire la stigmatisation et la discrimination liées au VIH. La *Maya Leaders Alliance*, pour sa part, lutte pour la reconnaissance des droits fonciers traditionnels des villages mayas du district de Toledo.

## II. Cadre législatif

9. On trouvera à l'annexe 1 la liste des principales lois qui protègent les droits de l'homme et les libertés fondamentales au Belize. L'ensemble de lois citées à l'annexe 1 est assorti de lois secondaires, de règles et de règlements d'application qui protègent la personne.

## III. Promotion et protection des droits de l'homme

### A. Personnes âgées

10. Selon le recensement effectué par l'Institut statistique du Belize en 2010, les personnes âgées représentent 4 % de la population, soit 12 507 personnes. L'État s'engage en faveur de la prise en charge de cette catégorie, certes minoritaire, de la population, comme le montrent les progrès réalisés en ce qui concerne la garantie de leurs droits. La plus grande partie des subventions publiques accordées aux organisations du secteur social passe par des organisations non gouvernementales qui s'occupent des personnes âgées.

11. Selon l'étude consacrée à l'évaluation de la pauvreté (2009), le taux de pauvreté dans la population âgée est de 34 %, et 40 % des personnes âgées vivent dans des ménages pauvres<sup>4</sup>.

12. Une pension non subordonnée au versement de cotisations, administrée par le Conseil de la sécurité sociale, continue d'être versée aux femmes à partir de l'âge de 65 ans et aux hommes à partir de 67 ans. Pour l'ensemble du pays, les bénéficiaires de cette pension sont actuellement 3 000, soit 24 % des personnes âgées. Les personnes éligibles sont celles qui vivent seules ou en couple. Le nombre de bénéficiaires a diminué en 2012 de 25 % par rapport à 2010, l'application des critères étant devenue plus stricte en 2011.

13. Les personnes âgées qui ne bénéficient pas de ce programme de pension peuvent se tourner vers d'autres programmes d'aide sociale tels que le Programme *Building Opportunities for our Social Transformation* (BOOST) (Donner des chances pour le changement social) ou les *Food Pantry Programmes* (programmes de réserves alimentaires). Mille cent dix-sept personnes âgées bénéficient de ces deux programmes, soit 10 % de la population âgée. Les intéressés ne peuvent pas prétendre à bénéficier de plus d'un programme.

14. Le Gouvernement bélizien continue d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les personnes âgées. La *Mercy Clinic* a été désignée en 2009 seule prestataire de soins primaires aux personnes âgées, financés par le Système national d'assurance santé. Trois cents personnes sont enregistrées à la *Mercy Clinic* et sont couvertes par le Système national d'assurance santé, mais des services sont offerts à 4 000 personnes âgées par la *Mercy Kitchen* et par le *Mercy Centre*. Ce dernier est ce qui se rapproche le plus d'un centre de jour pour personnes âgées, en raison des services qu'il fournit et de son approche généraliste des problèmes et des besoins des personnes âgées. On dénombre 5 935 personnes âgées, soit 48 % de la population âgée, qui bénéficient du système national dans les districts de Belize, de Stann Creek et de Toledo.

15. Le Gouvernement a fait construire un nouvel établissement résidentiel de remplacement pour les personnes âgées indigentes (*Golden Haven*), dans le district de Belize, en 2013. Ce nouvel établissement fournit à des personnes âgées dotées d'un niveau d'autonomie variable un ensemble de services, correspondant à des situations diverses, qui vont de la semi-indépendance à la vie assistée.

16. Le Gouvernement continue d'appuyer le Conseil national des personnes âgées, organe de sensibilisation et de coordination qui facilite la mise au point et l'exécution de plans et de programmes, afin de garantir la protection des droits sociaux et économiques de base nécessaires au bien-être des personnes âgées. Le Conseil national des personnes âgées considère que les soins de santé et la sécurité financière sont la préoccupation principale des personnes âgées. Une analyse de la situation effectuée en 2010 avec l'assistance du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a dégagé certaines des difficultés et des obstacles que ces personnes continuent de rencontrer<sup>5</sup>. Cette analyse est actuellement utilisée dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique du Conseil national des personnes âgées.

## B. VIH

17. Les autorités du Belize ont adhéré à l'engagement mondial intitulé *Getting to zero*, et le Ministre de la santé a adopté, avec un certain succès, une approche progressive et ouverte à tous pour résoudre les difficultés liées au VIH.

18. Au cours de la période 2009-2011, le nombre des nouvelles infections au VIH a diminué<sup>6</sup>. En 2012, on a constaté une augmentation de 10 %; néanmoins, grâce à une étude récente portant sur les personnes les plus à risque, on sait aujourd'hui que l'incidence la plus importante concerne un secteur de la société particulier et on peut mieux cibler l'action menée au niveau national pour limiter et réduire les risques.

19. Le Gouvernement continue d'offrir l'accès universel au traitement antirétroviral aux personnes vivant avec le VIH, dans le cadre de sa participation à l'engagement mondial. En ce qui concerne les régimes de traitement, en 2012, le seuil d'éligibilité pour le traitement antirétroviral est passé à CD4 500, ce qui correspond aux normes internationales de traitement, et le nombre de patients enregistrés faisant l'objet d'une thérapie antirétrovirale s'élevait à 1 040.

20. Grâce à l'aide du Fonds mondial, le niveau de l'appui psychosocial a été relevé pour les personnes vivant avec le VIH, qui bénéficient même d'un appui alimentaire complétant les médicaments. Le Fonds mondial aide 275 orphelins et enfants vulnérables qui sont séropositifs ou infectés par le VIH ou dont l'un des parents est infecté par le virus. Une aide est également apportée aux personnes vivant avec le VIH pour ce qui est de la nutrition et de l'hygiène.

21. Pour l'ensemble du pays, 66 établissements effectuent le dépistage du VIH conformément aux normes nationales; 54 d'entre eux sont publics et 12 privés. L'extension du réseau de centres de dépistage du VIH en milieu rural s'est améliorée, ce qui s'est traduit par une augmentation de 4,3 % du nombre total de tests de dépistage effectués dans le pays en 2012.

22. Depuis 2001, les autorités continuent de mettre en œuvre le programme de prévention de la transmission de la mère à l'enfant pour réduire le risque que les femmes enceintes infectées par le virus ne le transmettent à leur nouveau-né. Pour renforcer l'effet de ce programme, il a été décidé, notamment, de l'intégrer à l'action des centres publics de soins prénataux dans l'ensemble du pays. En 2012, 93 % des femmes enceintes ont fait l'objet d'un dépistage du VIH, et 95 % d'entre elles ont reçu un traitement pour réduire le risque de transmission. Grâce à ce traitement, sur 44 nouveau-nés exposés, deux seulement étaient positifs.

23. En 2012, il a été mené une *étude comportementale sur la séroprévalence* pour mieux cerner les caractéristiques de l'épidémie de VIH, et améliorer et orienter la planification et la politique de lutte contre le VIH au niveau national. L'étude a confirmé que l'épidémie concernait les homosexuels masculins pour 14 %, tandis que la prévalence du VIH parmi les travailleuses du sexe était de 1 %. Les responsables sanitaires sont pleinement conscients que «la priorité doit maintenant être accordée aux hommes»<sup>7</sup>.

24. La Commission nationale de lutte contre le sida dirige un exercice juridique global visant à garantir la cohérence entre la législation interne et la *politique nationale de lutte contre le VIH*. Cet examen de la législation aboutira à des recommandations précises visant à modifier les dispositions discriminatoires et à mettre en place des lois relatives à la protection des droits des personnes vivant avec le VIH.

25. La Commission nationale de lutte contre le sida a fait de la réduction de la stigmatisation l'un des domaines prioritaires de ses campagnes d'éducation et de prévention. Cette décision a été prise en réaction au constat établi dans l'*étude comportementale sur la séroprévalence*, selon lequel «la discrimination et la violence à l'égard des personnes atteintes du VIH sont fréquentes et directement fondées sur le statut sérologique de ces personnes». En octobre 2012 a eu lieu une conférence sur la stigmatisation et la discrimination, qui visait à sensibiliser le grand public et les professionnels à l'ampleur de ce problème. Lors d'un sommet consacré à la prévention qui s'est tenu en avril 2013, la Commission nationale de lutte contre le sida s'est engagée à redéfinir les initiatives de prévention.

## IV. Recommandation

### A. Droits de la femme et égalité des sexes (Recommandations 9, 20, 25, 27, 28, 33 et 34)

26. Le Gouvernement est déterminé à promouvoir et à protéger les droits de la femme et à mettre en œuvre la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Le Département de la femme et la Commission nationale de la femme ont des mandats précis à cet égard et collaborent avec un certain nombre d'organisations non gouvernementales.

27. La version révisée de la *Politique nationale en faveur de l'égalité des sexes*, adoptée par le Gouvernement en mars 2013, s'appuie sur les réalisations de la première politique en la matière, mise en place en 2002. Cette politique est fondée sur la mise à jour de l'*analyse de l'état des questions relatives à l'égalité des sexes au Belize* (2010) et vise à poursuivre

l'action menée au niveau national pour réaliser l'égalité des sexes et l'équité entre les sexes. Elle recense et analyse les inégalités qui frappent un sexe ou l'autre et propose des actions pour corriger les disparités entre les sexes dans cinq domaines prioritaires: la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'emploi et la protection sociale, les conditions génératrices de violence et, enfin, le pouvoir et la prise de décisions.

28. La Commission nationale de la femme a dirigé la mise au point du Belize Gender Info, système de suivi fournissant des données ventilées par sexe destinées à permettre de concevoir, mettre en œuvre et surveiller les politiques publiques, tout en garantissant que le Belize respecte ses engagements internationaux, en particulier ceux contractés en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La banque de données sert aussi d'outil de suivi et permet d'évaluer les progrès de l'exécution de la *Politique nationale en faveur de l'égalité des sexes*, telle que révisée<sup>8</sup>.

29. L'*Analyse de la situation en ce qui concerne l'égalité des sexes au Belize et des politiques en la matière* a été engagée en décembre 2012<sup>9</sup>. Tout comme *Horizon 2030*, cette analyse fait notamment ressortir le faible niveau de participation des femmes à la vie politique et publique et plaide en faveur de l'introduction de mesures temporaires spéciales pour accroître le nombre des candidates que les partis politiques inscrivent sur leur liste de candidats à tous les niveaux du processus politique, particulièrement au niveau national.

30. La Commission nationale de la femme a mis en place le projet *Women in Politics* (Femmes en politique), couronné d'un prix; ce projet a distingué 98 femmes, à l'issue de trois sessions de formation. Grâce à cette initiative, qui a connu un succès impressionnant, le nombre des candidates aux élections a augmenté et certaines d'entre elles ont été élues aux élections municipales et dans les conseils communaux. Quatre candidates se sont présentées aux élections nationales, dans deux des principaux partis politiques, mais n'ont pas été élues. Les femmes sont néanmoins représentées aujourd'hui au niveau décisionnel le plus élevé. Depuis 2012, deux femmes occupent en effet un siège de sénateur et sont membres du Gouvernement, et occupent une charge de ministre, alors que le Gouvernement précédent (2008-2012) ne comptait aucune femme. Il n'y a qu'une femme parmi les 31 membres du Parlement; en revanche, sur un total de 12 sénateurs nommés, il y a 5 femmes.

31. Les deux principaux partis politiques ont pris l'engagement d'accroître la participation des femmes au niveau interne et de l'amener au minimum à 30 % lors des élections locales et nationales.

32. Dans l'exercice de son mandat, qui est d'exécuter des programmes et de mener des actions en faveur de la femme, et de favoriser l'égalité des sexes, le Département de la femme constate que la conjoncture économique actuelle réduit les possibilités d'emploi pour les femmes, particulièrement si elles n'ont que peu ou pas d'instruction. Il continue d'organiser des programmes de formation aux métiers traditionnels et non traditionnels, dans l'ensemble du pays, afin de promouvoir des activités rémunératrices et la formation de revenus de substitution. Avec l'aide de l'Agence canadienne de développement international, le Département de la femme a mis au point un *Manuel de la femme entrepreneur (2012)*, dans lequel les femmes qui créent leur entreprise peuvent trouver des conseils adaptés à leurs besoins et à leurs difficultés.

33. *Horizon 2030* note que le problème le plus urgent appelant une approche axée sur l'égalité entre les sexes est celui de la criminalité et de la violence. Le Belize s'efforce de lutter contre toutes les formes de violence dont les femmes et les filles sont les victimes. Dans le cadre de la *loi relative à la violence intrafamiliale de 2007*, de grands progrès ont été accomplis dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le Département de la femme, la Cellule policière de lutte contre la violence intrafamiliale et le tribunal de première instance (*Magistrates Court*) sont les partenaires d'exécution de cette loi. La loi

inclut désormais plusieurs ordonnances, dont l'ordonnance de protection, l'ordonnance d'occupation du domicile ou de transfert du contrat de bail, l'ordonnance d'accompagnement thérapeutique, l'ordonnance de réadaptation et, enfin, l'ordonnance d'indemnisation. Elle prévoit aussi des mesures de protection lorsque la situation exige des mesures immédiates, mesures qui sont accordées même si la personne visée n'est pas présente à l'audience. Le tribunal peut aussi ordonner à l'auteur des violences de remettre les armes à feu utilisées lors des actes de violence intrafamiliale. Les personnes qui entretiennent des relations épisodiques, comme les petits amis ou petites amies, peuvent aussi solliciter des mesures de protection auprès des tribunaux.

34. Le *Plan global de lutte contre la violence sexiste 2010-2013* a été mis au point à l'issue de vastes consultations. Il doit servir de base au travail de sensibilisation visant à faire cesser la violence sexiste sous toutes ses formes; il doit aussi devenir un outil pour ceux qui conçoivent les politiques et les décident, et contribuer à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux. En 2012, le Département de la femme a reçu un financement destiné à l'exécution de ce plan.

35. La Cellule policière de lutte contre la violence intrafamiliale à Belize City et les policiers de la Cellule présents dans les districts collaborent avec le Département de la femme du Ministère chargé du développement humain, du changement social et de la réduction de la pauvreté, pour réaliser des activités et des séances de sensibilisation au niveau local. La Cellule policière sensibilise la population à la question de la violence intrafamiliale et sexiste, et met l'accent sur le rôle du policier s'agissant de signaler les affaires de violence intrafamiliale, de mener des enquêtes et d'engager des poursuites et de faire appliquer la *loi de 2007 relative à la lutte contre la violence intrafamiliale*. En 2011, le *Protocole d'action en cas de violence intrafamiliale à l'usage de la police* a été modifié et comporte désormais un mécanisme de dépôt de plaintes, rattaché au Bureau du Médiateur, auquel les citoyens peuvent recourir en cas de réaction inadéquate de la police<sup>10</sup>.

36. Plusieurs publications ont été élaborées depuis le dernier rapport établi dans le cadre de l'Examen périodique universel; on retiendra notamment: le *Women's Handbook on Domestic Violence* (manuel de réaction à la violence intrafamiliale à l'intention des femmes – établi par le *US Peace Corps Volunteer* et le *Département de la femme* (révisé en juillet 2009)); le *Handbook on Sexual Violence – A Resource Guide to Legislation Policies, Services and More* (manuel de réaction à la violence sexuelle – guide des mesures législatives, services disponibles, etc.) (Département de la femme et ONU-Femmes 2012); l'*Analyse de la situation en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'action menée dans ce domaine au Belize*, intitulée «*Toward Equality of Opportunity for Equality of Results*» (l'égalité des chances pour l'égalité des résultats), rédigée par la Commission nationale de la femme et le PNUD, et, enfin, la *Politique nationale relative aux questions d'égalité des sexes 2013*, telle que révisée, et son document principal, «*Situation Analysis of Gender and Politics in Belize*» (analyse de la situation en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'action menée dans ce domaine au Belize), établi par la Commission nationale de la femme à l'intention du Gouvernement.

## Santé

37. Dans le *Rapid Assessment of Sexual and Reproductive Health and HIV Linkages (2010) Report* (rapport d'évaluation rapide des liens entre santé sexuelle et procréative et VIH (2010)), établi avec l'aide du FNUAP, de l'organisation *International Planned Parenthood*, de l'Organisation mondiale de la Santé et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), il est dit que «le cadre de la politique nationale du Belize est complet et se prête à l'intégration des services de santé sexuelle et procréative et des services liés au VIH». Selon le rapport, le cadre et les politiques mis en place ciblent bien des déterminants structurels tels que le sexe, l'égalité et les droits de l'homme<sup>11</sup>.



La *Politique nationale d'égalité des sexes* telle que révisée récemment fait aussi porter davantage l'attention sur les questions de santé sexuelle et procréative.

38. Le Ministère de la santé fournit des moyens de contraception, tels que les dispositifs intra-utérins, les préservatifs masculins et féminins, les contraceptifs oraux ou injectables, à quelque 6 000 femmes, soit 10 % du nombre de femmes en âge de procréer<sup>12</sup>. Il a aussi institué des mesures destinées à encourager le dépistage du cancer du col de l'utérus. Tous les secteurs sanitaires du pays ont accès à des services de coloscopie, qui sont proposés aux populations des villages reculés à l'occasion de campagnes sanitaires.

## **B. Droits des enfants et des jeunes (Recommandations 8, 15 à 17, 26, 29 et 30, NC-2, NC-7)**

### **Exécution du Plan national d'action en faveur de l'enfance et de l'adolescence**

39. Le *Plan national d'action en faveur de l'enfance et de l'adolescence 2004-2015*, adopté en 2004, est un document d'orientation global qui vise à renforcer la coordination et l'effet des programmes et projets en faveur de l'enfance et de l'adolescence<sup>13</sup>. Il traite de six grands domaines: l'éducation, la santé, la protection de l'enfance, la lutte contre le VIH/sida, la famille et la culture. Dans le cadre de sa mission de suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs du Plan national d'action pour 2015, le Comité national de l'enfance et de la famille a demandé que soit établi un Rapport de suivi et d'évaluation du Plan national d'action, qui a été achevé en 2010<sup>14</sup>. Ce rapport fait le bilan des progrès enregistrés vers la réalisation des objectifs définis dans le Plan et dresse le tableau des principaux domaines sensibles dans lesquels les organismes de mise en œuvre doivent mener leur action.

40. Le *Rapport de suivi du Plan national d'action* et les évaluations récentes de l'état d'avancement de l'action menée indiquent que dans de nombreux cas, les objectifs fixés pour 2015 ne seront pas atteints. D'après le rapport, cette situation s'explique par le fait que «les organismes d'exécution n'ont pas clairement organisé la planification institutionnelle nécessaire pour parvenir à ces objectifs». Il est également indiqué que les problèmes de qualité et de fiabilité des données sont de sérieux obstacles au suivi de tous les indicateurs. Il convient d'ajouter que plusieurs indicateurs ne font pas l'objet de suivi, ce qui là aussi, empêche de dire avec certitude si les objectifs de 2015 seront respectés. Ce n'est que dans le domaine de la santé que les indicateurs font l'objet d'un suivi individuel, et c'est aussi dans ce seul domaine que plus de la moitié des indicateurs sont recensés dans le cadre de suivi et d'évaluation des objectifs pour 2015.

### **Enregistrement des naissances**

41. En 2010, un mémorandum d'accord a été conclu entre les services de statistique de l'état civil et le Ministère de la santé, l'objectif étant de faciliter l'enregistrement des naissances dans tous les hôpitaux publics, où ont lieu au moins 86 % des naissances. Un fonctionnaire des services de statistique de l'état civil est présent en permanence dans ces hôpitaux, et l'enregistrement des naissances est de 95 % (2011), chiffre qui se rapproche de la couverture universelle.

42. L'UNICEF a apporté son appui au Gouvernement pour mettre en œuvre une campagne en faveur de l'inscription au registre des naissances, qui a permis d'inscrire 17 000 enfants dans 186 communes en 2011. On est ainsi venu à bout d'une des principales difficultés en matière d'enregistrement des naissances: atteindre les villages reculés. Le Gouvernement a aussi fait alliance avec l'Organisation des États américains et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance afin de renforcer le système d'enregistrement des naissances, collaboration qui a abouti à l'informatisation du système d'enregistrement. Le service des

statistiques de l'état civil procède actuellement à la révision de ses procédures, l'objectif poursuivi étant de réduire les inefficacités du système et de diminuer les délais d'accès aux certificats de naissance, particulièrement en milieu rural.

#### **Mesures législatives: protection de l'enfance**

43. La loi relative à l'interdiction de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales a été adoptée en janvier 2013. Elle donne effet au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. La loi prévoit la répression des différents types d'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, ainsi que la protection des enfants et des adolescents jusqu'à l'âge de 18 ans. Les dispositions de cette loi sont également conformes aux normes régionales et internationales en la matière.

44. La loi relative à l'interdiction de la traite des êtres humains de 2003 a été abrogée et remplacée en 2013 par une loi plus stricte. La traite des êtres humains et les infractions connexes sont désormais réprimées plus sévèrement; les infractions sont structurées plus clairement et en nombre plus important.

45. La loi sur l'éducation et la formation professionnelle de 2010, entrée en vigueur en mai, impose pour la première fois l'interdiction du châtime corporel à l'école. Cette évolution a fait l'objet de vastes consultations et de débats publics, qui ont contribué à promouvoir une meilleure compréhension de cette question. Le Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports a mis au point un manuel relatif à la discipline positive, dans lequel sont recommandées des méthodes positives de discipline scolaire. Des campagnes ont également été organisées au sujet des formes de discipline non violentes dans la famille et dans la collectivité.

#### **Âge minimum du mariage, responsabilité pénale et travail**

46. La *loi relative au mariage* a été modifiée en 2005 et l'âge minimum du mariage, avec l'accord parental, a été porté de 14 à 16 ans. Cette modification a permis d'harmoniser l'âge minimum du consentement sexuel et a efficacement comblé une lacune dont profitaient les auteurs de sévices sexuels.

47. La loi fixe à 12 ans l'âge de la responsabilité pénale, comme dans d'autres pays du Commonwealth et d'Amérique centrale. Il existe des projets de modification de la *loi relative à l'emploi*, qui ont pour effet de fixer une norme pour l'âge d'admission à l'emploi, ainsi qu'un projet de loi relatif à l'hygiène et la sécurité du travail, qui encadrera les travaux dangereux et adaptera les normes du pays aux normes internationales en interdisant l'emploi des enfants dans certains types de travaux dangereux. Enfin, le *Programme national concernant la politique relative au travail des enfants et au travail décent* adopté par le Gouvernement établit des priorités nationales en ce qui concerne l'élimination du travail des enfants<sup>15</sup>.

### **C. Mise en œuvre des obligations conventionnelles (Recommandations 1 à 7, 9, 19, 21 à 24)**

48. Déterminé à s'acquitter de son obligation de soumettre des rapports aux organes conventionnels en vertu des divers instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels le pays est partie, le Gouvernement a pris des mesures pour mettre en œuvre ces instruments et promouvoir l'exercice universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Or, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres petits États, l'établissement des rapports exigés notamment par les organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme est onéreux pour le pays et continue de lui poser des difficultés. Les difficultés financières, techniques et de

ressources humaines ont, malgré tous les efforts consentis, entravé sa capacité de soumettre des rapports à temps. À cela s'ajoute le nombre important de mécanismes qui souhaitent connaître la suite donnée aux engagements pris et demandent des rapports. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement demeure déterminé à s'acquitter de ses obligations conventionnelles.

49. Soucieux de respecter les engagements du pays, le Ministère de la justice et le Ministère des affaires étrangères mettent actuellement à jour le registre des traités. Ce registre servira à établir un plan national de base qui permettra aux autorités de vérifier qu'elles s'acquittent bien de toutes leurs obligations conventionnelles. Le Département des affaires juridiques internationales, rattaché au Ministère de la justice, doit renforcer le système d'appui dont le Gouvernement dispose pour établir en temps voulu les rapports destinés aux organes de l'ONU créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme, examiner dans quelle mesure ces instruments sont bien mis en œuvre et formuler des avis à ce propos. Le Gouvernement envisage la possibilité de signer et de ratifier les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels il n'est pas encore partie, dont la Convention internationale relative aux droits économiques, sociaux et culturels, et d'adhérer aux protocoles facultatifs, le cas échéant, conformément aux recommandations qui lui ont été adressées. Le Département des affaires juridiques internationales a entrepris l'examen des instruments et des protocoles facultatifs qui n'ont pas encore été ratifiés, et devrait proposer des mesures en vue de leur éventuelle ratification, conformément aux recommandations formulées.

50. L'établissement du deuxième rapport du Belize en vue de l'Examen périodique universel a permis de mieux faire connaître les questions relatives aux droits de l'homme et a suscité des débats à ce sujet, non seulement entre les organismes publics mais aussi dans la société civile. Le Gouvernement a engagé des consultations avec ses partenaires pour recenser les mécanismes et procédures liés à l'exécution de ses obligations conventionnelles. Tous sont convenus qu'il fallait procéder à un suivi systématique pour arriver à des résultats concrets au cours de la période de quatre ans et demi qui sépare deux Examens.

51. Il est également difficile d'assurer le suivi de l'exécution des diverses obligations juridiques relatives aux droits de l'homme et des autres recommandations acceptées par le Gouvernement du Belize. À l'issue de la concertation menée, il est devenu manifeste qu'il fallait mettre sur pied un mécanisme de suivi global au niveau national afin d'harmoniser l'exécution des recommandations et des mesures prévues dans les plans nationaux et sectoriels mis au point par les pouvoirs publics du pays. De plus, des liens doivent être établis entre les recommandations émanant de tous les mécanismes internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme.

52. Le Gouvernement du Belize demeure déterminé à continuer d'appuyer les institutions existantes chargées de suivre et de surveiller le respect des droits de l'homme, dont la Commission nationale de l'enfance et de la famille, la Commission nationale de la femme, le Conseil national des personnes âgées, la Commission nationale de lutte contre le sida et le Bureau du Médiateur. En janvier 2013, un nouveau Médiateur a été nommé et un juriste a été ajouté à son équipe. Le Gouvernement est également déterminé à poursuivre sa collaboration avec les représentants de la société civile qui contribuent à l'action menée dans ce domaine.

#### **D. Renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'homme (Recommandations 14 et 43)**

53. Les citoyens qui s'estiment victimes d'une infraction commise par des membres des forces de l'ordre peuvent, s'ils le souhaitent, porter plainte auprès du service des normes professionnelles, comme le dispose l'article 24 i) de la loi relative à la police (*chap. 138 du recueil des lois du Belize*).

54. Le service des normes professionnelles de la police possède un bureau principal à Belmopan et des bureaux dans chaque district. En 2012, 239 rapports ont été dressés contre des membres de la police, pour diverses infractions allant de la faute professionnelle au décès en garde à vue. Ce chiffre traduit une légère augmentation par rapport à 2011, évolution qui s'explique largement par le fait que la population connaît mieux ses droits et a le sentiment que la police est plus disposée à entendre de telles plaintes.

55. Les 239 affaires ont fait l'objet d'une enquête et des mesures ont été prises, au cas par cas. Dans de nombreux cas, les personnes ne souhaitaient pas engager de poursuites pénales mais voulaient que le policier faisant l'objet de l'enquête reçoive un avertissement, ce qui est aussi une forme de réprimande. Elles souhaitaient également que l'incident soit consigné dans le dossier personnel du policier. En 2012, 33 policiers ont été suspendus et 31 d'entre eux ont fait l'objet de poursuites pénales. Dans cinq cas (2012), le plaignant a demandé une indemnisation. Généralement, l'indemnisation est soit déduite du salaire mensuel du policier, soit payée directement, en liquide. Dans les affaires dont il est question, l'indemnisation s'est élevée en moyenne à 500 BZ\$.

### Réfugiés et demandeurs d'asile

56. Le partenaire d'exécution local du Haut-Commissariat aux réfugiés, *Help for Progress* (HELP), aide le Département de l'immigration à mettre en œuvre la procédure standard d'identification des demandeurs d'asile et des réfugiés officiellement reconnus ayant besoin de protection. Cette étape accomplie, les autorités du Belize autorisent les demandeurs d'asile officiellement identifiés à rester au Belize en attendant la détermination du statut de réfugié; pendant ce temps, l'intéressé peut chercher un emploi, s'il est à même de satisfaire aux conditions financières.

57. Les réfugiés, les demandeurs d'asile et les membres de leur famille ont droit aux soins de santé primaires subventionnés. Les enfants âgés de 6 à 14 ans ont accès au système de l'enseignement primaire subventionné. Les enfants des demandeurs d'asile nés au Belize reçoivent la nationalité bélizienne, avec tous les droits et les devoirs qui s'y attachent. L'État assume la protection des demandeurs d'asile, des réfugiés et des membres de leur famille. À ce jour, les demandeurs d'asile sont au nombre de 72, dont 55 % de sexe féminin et 45 % de sexe masculin, âgés de 4 à 65 ans. La plupart des réfugiés et des demandeurs d'asile vivent en zone urbaine ou rurale. Un grand nombre d'entre eux ont reçu un permis de résidence durable.

58. Une commission d'éligibilité chargée de déterminer le statut de réfugié a été créée, mais elle ne s'est pas encore réunie pour examiner les demandes en attente. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a financé deux séminaires de formation destinés aux agents de l'immigration, au niveau local, et plusieurs agents ont pu être formés à l'étranger. Aucun déplacé interne n'a sollicité une protection.

## V. Difficultés et priorités

### A. Protection sociale

59. D'après l'étude de la mesure des niveaux de vie réalisée récemment, le taux de pauvreté des ménages est passé de 25 % en 2002 à 33 % en 2009, et le taux d'indigence, de 10,8 % à 15,8 %. Le pays compte 136 640 habitants pauvres. *La Stratégie et le Plan d'action national d'élimination de la pauvreté*, tels que révisés, définissent les mesures de lutte contre la pauvreté à mettre en œuvre. *L'évaluation nationale de la pauvreté et le recensement de 2010 de l'Institut de statistique du Belize* indiquent tous deux que les ménages ne sont pas plus pauvres lorsque le chef de famille est une femme que lorsqu'il s'agit d'un homme.

60. Le Gouvernement a intégré les politiques en faveur des pauvres dans son cadre politique national. Son programme d'investissements dans le secteur public, d'une valeur de 591,9 millions de BZ\$, illustre son objectif stratégique de réduction de la pauvreté. Ce programme concerne trois grands domaines: les infrastructures, les services économiques et la protection sociale.

61. Les deux principales initiatives complémentaires menées en faveur des pauvres, BOOST et le *Food Pantry Programme* (Programme de réserves alimentaires), placés sous l'égide du Ministère du développement humain, du changement social et de la réduction de la pauvreté, ont enregistré des résultats positifs. À eux deux, ces programmes permettent de venir en aide à quelque 17 % des pauvres (136 640 personnes) et sont principalement financés par les pouvoirs publics, pour un montant approximatif de 7,5 millions de BZ\$. Il est prévu d'augmenter le nombre de ménages bénéficiaires en 2013/2014.

62. Lancé en 2010, BOOST est un programme national qui couvre les zones urbaines et les zones rurales. Il réunit et renforce les programmes d'aide sociale existants. Son principal objectif est double: apporter des secours immédiats aux familles pauvres grâce à des transferts monétaires, modestes mais réguliers, et réduire la pauvreté à long terme en améliorant le potentiel en capital humain des enfants défavorisés. BOOST utilise un système de ciblage pour recenser les familles pauvres ayant des enfants âgés de 0 à 17 ans, qui sont éligibles. Le mécanisme de BOOST est également utilisé pour gérer les allocations aux personnes handicapées ou âgées qui ne reçoivent aucune autre forme de pension. Le programme s'est efforcé d'intégrer les familles pauvres dans le système financier officiel, et transfère donc les allocations mensuelles sur des comptes ouverts par les bénéficiaires dans les coopératives de crédit locales, le plus souvent avec l'aide des autorités publiques. En trois ans d'activité, BOOST a plus que triplé le nombre de ses bénéficiaires et aide aujourd'hui 3 500 ménages, dont 96 % sont désormais intégrés dans un système financier alternatif.

63. Les autorités ont subventionné le *Food Pantry Programme*, créé en 2010, qui vise les familles des travailleurs pauvres des districts de Belize, de Cayo et de Toledo. L'étude de la mesure des niveaux de vie montre qu'il faut 5 BZ\$ par jour pour acquérir des aliments apportant 2 000 calories par jour pour un adulte. Les bénéficiaires éligibles sont les familles pauvres dont le salaire est inférieur à 35 BZ\$ par personne et par semaine. Quelque 10 000 personnes ont directement bénéficié de ce mécanisme en 2012-2013.

64. Il ressort de l'*Étude de la pauvreté* de 2010 que les pauvres ne sont guère portés à faire appel à des services médicaux en raison du coût élevé de ces services et des difficultés d'accès. L'expansion des programmes de financement des soins de santé tels que le Système national d'assurance santé permet de financer des initiatives dans le domaine de la santé en faveur des personnes à faible revenu et d'offrir aux populations pauvres un filet de sécurité en matière sanitaire et sociale. Le Système est accessible aux habitants marginalisés de la partie sud de Belize City et des districts du sud de Toledo et de Stann Creek<sup>16</sup>. Quelque 102 467 personnes sont affiliées au Système national, soit 33 % de la population du pays. Le Système national finance les services de soins de santé primaires<sup>17</sup>. Le coût annuel du programme est couvert par les pouvoirs publics, par l'intermédiaire du Ministère de la santé, pour un montant approximatif de 15,2 millions de BZ\$ par an. Ce programme a entraîné des améliorations considérables de la qualité des soins et une amélioration remarquable de la santé, en réduisant les obstacles à l'accès aux soins de santé primaires auxquels faisait face la population rurale et plus pauvre, et a contribué à la réduction de la mortalité maternelle<sup>18</sup>.

65. En 2011, le Gouvernement a lancé un programme national d'hémodialyse qui permet de dispenser gratuitement des traitements de dialyse à 32 personnes au maximum, dans une institution publique et dans une institution privée. Le coût de ce programme s'élève approximativement à 2,7 millions de BZ\$ par an.

66. Pour pouvoir envisager des interventions particulières dans des zones géographiques importantes telles que Belize City et Toledo, où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée, le Ministère de la santé a lancé un projet intitulé *Amélioration de la santé et de la nutrition des enfants des communautés mayas pauvres de Toledo*<sup>19</sup>. Ce projet vise à améliorer la santé et l'état nutritionnel des enfants du district de Toledo, en recourant à une approche de développement de la petite enfance axée sur les soins prénataux, la surveillance de la nutrition pendant la période la plus sensible et des contrôles médicaux dans les écoles primaires. Au total, 24 700 habitants des villages du district de Toledo bénéficient directement ou indirectement de ce projet. On retiendra également une autre intervention ciblée du Ministère de la santé, le projet *Salud mesoamericana 2015*. Ce projet vise à améliorer la santé procréative, la santé maternelle, la santé infantile et la santé des enfants en renforçant l'accès, l'utilisation et la qualité des services. Il a tiré profit de l'amélioration de la qualité des systèmes d'assurance et des centres locaux, ainsi que de décisions plus éclairées<sup>20</sup>. La population des villages concernés s'élève à plus de 160 000 personnes.

67. En 2007, le Gouvernement a lancé le *Projet d'atténuation de la pauvreté dans la partie sud de Belize City*, qui se compose de programmes d'amélioration de l'infrastructure et des services sociaux et vise à améliorer le niveau de vie dans cette partie de la ville. Le coût du programme est évalué à 50 millions de BZ\$<sup>21</sup>.

## B. Personnes handicapées

68. Le Gouvernement bélizien a à cœur d'intégrer pleinement les personnes handicapées dans la société et de veiller à leur prise en charge. Il s'est en outre engagé à sensibiliser davantage le public aux droits et aux besoins de ces personnes et de veiller à ce que qu'elles soient traitées sur un pied d'égalité avec les autres citoyens. Cet engagement a été renouvelé par la signature, et la ratification, en mai 2011, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. La ratification de cet instrument constitue un jalon important dans l'élaboration de politiques orientées vers l'intégration des personnes handicapées et la promotion de leurs droits.

69. Selon le *Recensement de 2010*, environ 4 % de la population (11 626 personnes) souffrent d'une forme de handicap. Quelque 751 bénéficiaires du programme BOOST, soit 563 ménages ont indiqué avoir un handicap grave.

70. En 2008, l'épouse du Premier Ministre, M<sup>me</sup> Kim Simplis-Barrow, a été nommée Envoyée spéciale pour la protection de la femme et de l'enfant. Au nombre de ses succès notables figurent le fait d'avoir attiré l'attention sur les problèmes des enfants qui ont des besoins particuliers et de les avoir mieux fait connaître. Son action a débouché sur la création du centre Inspiration, lequel est actuellement en construction et jouera un rôle dans la prise en charge et la protection d'enfants, ainsi que sur la mise en place de certains services, en particulier à l'intention des enfants handicapés. Le Centre, qui doit être achevé en 2013, offrira des services de soins spécialisés et constituera un espace dans lequel enfants et adolescents pourront en toute sécurité échanger, prendre confiance en eux-mêmes et acquérir des compétences, et contribuera à remédier au problème des disparités entre enfants non handicapés et handicapés dans l'accès aux programmes de loisirs communautaires.

## C. Sécurité du public et accès à la justice

71. Depuis 2009, des progrès décisifs ont été accomplis dans le traitement des problèmes de sécurité du public. L'élaboration de la *Stratégie nationale relative à la sécurité du Belize (2009)* a constitué une réponse globale à certaines menaces évidentes pour la sécurité du pays, telles que le trafic de stupéfiants, la corruption et l'effondrement de systèmes sociaux.

72. La plupart des actions visant à remédier aux insuffisances du système de justice pénale prévues dans la Stratégie nationale relative à la sécurité ont été menées à terme, notamment la mise en place d'un système national d'identification faisant appel à la biométrie; la création d'une base de données d'imagerie géospatiale permettant d'analyser les tendances en matière d'activités criminelles afin de repérer ces activités; la mise en place d'un laboratoire moderne de police technique et scientifique doté d'un système national d'identification balistique; le renforcement de l'unité canine (K-9) chargée de la détection des armes à feu et des explosifs; le lancement d'un programme de protection des témoins; la conduite de procès par visioconférence; la création d'un groupe des services de soutien aux victimes; et la création d'un groupe de prévention de la violence en bande organisée.

73. Le lancement du programme RESTORE Belize, en 2010, témoigne du «degré de priorité élevé» accordé par le Gouvernement à l'«amélioration de la qualité de vie de chacun, qui passe par le rétablissement de l'ordre public et le développement communautaire». Le Groupe de coordination du programme fait partie du Cabinet du Premier Ministre. Il a pour mandat de coordonner l'action de tous les organismes publics concernés et des partenaires de la société civile et du secteur privé aux fins de concevoir et de mettre en œuvre des programmes intersectoriels visant à rétablir la sécurité au Belize et d'en assurer le suivi.

74. Depuis la mise en place du programme RESTORE Belize, une action énergique est menée pour mobiliser des ressources destinées à promouvoir la prévention de la criminalité sociale, l'accent étant mis sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux de certaines catégories marginalisées d'hommes vivant en milieu urbain. Au nombre des initiatives menées au titre de ce programme dans le domaine de l'*édification de la paix* figurent la formation à la médiation des conflits des agents des services à la jeunesse; la médiation par les pairs; le dialogue intercommunautaire; la concertation sur les politiques relatives à la jeunesse; l'initiative «Parcs sans violence»; l'initiative «Basketball de minuit». Parmi les actions menées pour favoriser le *maintien des enfants dans le système scolaire* figurent le programme d'alimentation «Santé pour la vie», l'enseignement élémentaire assisté par ordinateur, le programme de bourses *I AM Belize* (Je SUIS le Belize) et le programme de distribution de souliers «TOMS». Le programme RESTORE Belize prévoit aussi l'organisation d'un forum intitulé «Organisations sociales unies pour la paix», qui a pour objet de favoriser une collaboration et une coordination accrues en vue d'adopter une démarche ciblée et systématique visant à réduire la criminalité et la violence chez les jeunes.

75. Les autorités sont conscientes de l'intérêt de la police de proximité; et 15 % des membres des forces de police (225 agents) sont affectés à des tâches de maintien de l'ordre de ce type, l'accent étant mis sur la mise en place de partenariats avec la population locale et sur la résolution de problèmes. Un plan d'action de douze mois a été élaboré, lequel prévoit une vingtaine d'activités relevant de la police de proximité, telles que le Programme de vigilance de voisinage, le Programme de prévention du recrutement par les bandes, le Programme d'alimentation scolaire et le Programme d'alerte Jasmine<sup>22</sup>.

76. Pour renforcer l'action sociale visant à faire reculer la criminalité violente, le Service de police a pris des mesures visant à rehausser la stature des forces de police, notamment institué l'obligation pour les nouvelles recrues d'être titulaires, au minimum, d'un diplôme d'études secondaires. Depuis décembre 2012, les nouvelles recrues du Service national de police reçoivent, dans le cadre de leur formation générale, une formation aux droits de l'homme de dix jours dispensée par des membres du personnel du Conseil des droits de l'homme.

77. Depuis 2011, les nouvelles recrues des Forces de défense béliziennes suivent, dans le cadre de leur formation générale, une formation aux droits de l'homme d'une durée d'une semaine. Depuis 2013, la Croix-Rouge dispense aux militaires une semaine supplémentaire de formation aux droits de l'homme. Il est prévu d'accroître la durée ou la fréquence de cette formation.

78. De nombreuses mesures ont été prises pour renforcer le cadre législatif de façon à garantir l'efficacité des poursuites. Le manque de coopération des témoins et du public dans le cadre des poursuites judiciaires a conduit à l'adoption de la loi de 2009 portant modification de la loi relative à la preuve, de la loi de 2009 portant modification de la loi relative à la procédure de mise en accusation, de la loi de 2011 portant modification de la loi relative aux jurys, de la loi de 2011 portant modification de la loi relative à la procédure de mise en accusation et de la loi de 2012 portant modification de la loi relative à la preuve. La loi de 2009 portant modification de la loi relative à la preuve et la loi de 2009 portant modification de la loi relative à la procédure de mise en accusation prévoient toutes deux que la déclaration d'un témoin qui refuse de faire une déposition par crainte pour sa vie ou son intégrité physique est recevable en tant qu'élément de preuve.

79. La *loi de 2011 portant modification de la loi relative aux jurys* et la *loi de 2011 portant modification de la loi relative à la procédure de mise en accusation* contiennent toutes deux des modifications permettant de faire juger les infractions de meurtre, de tentative de meurtre, d'aide à la commission d'un meurtre et d'entente en vue de commettre un meurtre par un juge siégeant sans jury.

80. La *loi de 2012 portant modification de la loi relative à la preuve* résout le problème qui se pose lorsque la déposition des témoins qui se présentent à l'audience ne cadre pas avec les dépositions antérieures faites devant la police. La modification apportée permet à la Couronne d'accepter une déposition divergente en tant qu'élément de preuve du contenu de cette déposition. Jusqu'alors, selon la *common law*, le juge ou le magistrat était tenu de déclarer non recevable une déposition précédente divergente.

81. Pour garantir que seuls les chefs d'accusation dont le bien-fondé peut être démontré soient retenus et que les affaires ne soient pas classées ultérieurement pour manque de preuves, depuis 2009, le Bureau du Procureur général vérifie les déclarations soumises par la police dans toutes les enquêtes importantes. En 2011, le Procureur général a affecté à chaque district un conseil qui a pour fonctions de faciliter les contacts directs avec la police, de donner des avis concernant certaines affaires et de déterminer les besoins des policiers en matière de formation et de les satisfaire<sup>23</sup>.

82. Dans le *Rapport annuel des autorités judiciaires du Belize pour la période 2011-2012*, le Président de la Cour suprême a indiqué que le système de justice pénale continuait d'être mis à rude épreuve par le grand nombre d'affaires portant sur des crimes violents. L'accroissement du nombre d'affaires de ce type compromet la capacité du système de justice pénale de traiter toutes les affaires dans des délais rapides. En outre, le fait qu'au moins un tiers de la population carcérale reste en détention provisoire pendant une période prolongée suscite un certain manque de confiance envers la justice. Pour remédier à cette situation, le nombre de juges a été augmenté, et un consultant travaille actuellement avec le greffe de la Cour suprême à la mise en place d'un système qui permette de traiter efficacement les affaires. Les juges ont également entrepris d'améliorer le traitement des affaires en encourageant le recours à d'autres mécanismes de règlement des litiges<sup>24</sup>.

83. En ce qui concerne l'accès à la justice, le Bureau d'aide juridictionnelle du Ministère de la justice a été renforcé par le recrutement de deux avocats qui travaillent à temps plein, ce qui porte le nombre total d'avocats du Bureau à trois. En outre, les honoraires des avocats privés qui représentent des personnes accusées d'un crime passible de la peine de mort, lesquelles n'ont pas les moyens de s'offrir les services d'un conseil ont été augmentés. On s'emploie à étendre les services d'aide juridictionnelle aux districts au moyen d'un bureau d'aide juridique itinérant.



84. Une collaboration est entretenue avec le PNUD et le Service de réinsertion communautaire en vue d'organiser une série d'exposés à l'intention des jeunes en conflit avec la loi. La possibilité de nommer un avocat qui serait affecté exclusivement à la justice pour mineurs est à l'étude. On travaille également à la publication d'un petit guide d'information juridique simplifié.

#### **D. Autochtones**

85. Il n'a pas encore été possible de définir un cadre mutuellement acceptable pour l'exécution du jugement dans l'affaire *Cal*. Bien que les échanges entre les parties se poursuivent, celles-ci ne sont pas encore parvenues à un accord sur la question. Une procédure est en cours devant les tribunaux concernant l'emploi du terme «autochtone» pour désigner les peuples mopan et ketchi du Belize méridional. Il va de soi que le Gouvernement s'en rapportera à la décision du tribunal sur cette question.

#### **E. Bonne gouvernance**

86. Le Belize est partie à la *Convention interaméricaine contre la corruption* depuis 1996 et se soumet au mécanisme d'examen par les pairs visant à renforcer la mise en œuvre de cet instrument.

87. Dans le cadre de la participation du Belize au processus institué par la *Convention interaméricaine contre la corruption*, le Ministère de la justice a élaboré, avec l'appui de l'Organisation des États américains, un plan d'action ayant pour objet de remédier aux lacunes du cadre juridique et administratif visant à assurer un comportement éthique de la part des fonctionnaires.

88. Les élections libres et régulières organisées en 2012 ont débouché sur la reconduction au pouvoir du Parti démocratique uni pour un deuxième mandat. Quatre demandes d'invalidation des élections pour irrégularité ont été déposées auprès de la Cour suprême. Toutes ont été dûment traitées par les autorités judiciaires. Des élections libres et régulières aux conseils de village ont également été organisées en mai 2013.

89. La Commission de l'intégrité, qui est chargée de la mise en œuvre de la *loi relative à la prévention de la corruption* dans la vie publique, n'a guère été sollicitée depuis assez longtemps. Le Gouvernement a néanmoins réalisé plusieurs études pour tenter de déterminer les réformes de la gestion des finances publiques à engager pour renforcer l'application du principe de responsabilité et l'efficacité de la gestion. Deux textes de loi importants ont été adoptés à cet égard. Le premier est le texte réglementaire n° 95 de 2010, relatif à la transparence et la réglementation budgétaire, qui vise à «accroître la transparence budgétaire et à renforcer l'application du principe de responsabilité dans la conduite des affaires publiques» et constitue un cadre approprié pour une discipline budgétaire rigoureuse et le contrôle public des politiques budgétaires et des résultats obtenus à tous les niveaux. La nouvelle réglementation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2013.

90. Le deuxième texte de loi important visant à renforcer le cadre de gouvernance est la *loi de 2010 portant modification de la loi relative à la réforme des finances et du contrôle des comptes*. Les modifications apportées ont permis d'introduire un certain nombre d'éléments positifs, à savoir des sanctions en cas de violation de la loi; une plus grande transparence dans les procédures d'appel d'offres et de passation des marchés publics; le renforcement du pouvoir du Ministre de réglementer pour des raisons de commodité; le rétablissement du statut initial de texte d'application de l'ordonnance relative à la gestion des finances et de l'ordonnance relative aux biens et fournitures. A également été réinstauré, au sein du Ministère des finances, le principal Comité des appels d'offres, qui vérifie les recommandations relatives aux achats formulées par les autres ministères.

91. Outre ces importants changements d'ordre législatif, un manuel sur la passation des marchés publics a été élaboré, dont on espère qu'il sera approuvé par l'exécutif d'ici à la fin 2013. Le Ministère des finances travaille également à la création d'un portail qui permettra au public d'accéder aux lois, règles et règlements relatifs à la passation des marchés ainsi qu'aux avis d'appel d'offres. Ce portail, qui devrait être accessible au public à la fin de 2013, permettra d'améliorer la transparence dans la passation des marchés publics.

## F. Éducation

92. Le Gouvernement est conscient du rôle primordial de l'éducation dans le développement social et économique du pays. Il attache une grande importance à l'éducation, comme en témoigne le budget actuel dans ce domaine, qui représente plus de 22 % des dépenses ordinaires. Au cours des neuf dernières années, la part du budget consacré à l'éducation a augmenté pour, ensuite, se maintenir à 26 %, avec un taux de croissance annuel réel de 6 %. Les dépenses d'éducation représentent environ 6 % du PIB.

93. Malgré les investissements relativement importants dans l'éducation, certains problèmes persistent; la *Stratégie 2012 relative à l'éducation* répond à la nécessité de «faire les choses différemment» afin d'obtenir de meilleurs résultats, qui soient davantage en rapport avec le taux relativement élevé d'investissement dans ce domaine<sup>25</sup>. L'élaboration de cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'une action concertée visant à remédier à certains problèmes touchant à l'accès à l'éducation, à la qualité de l'enseignement et à la gouvernance dans le domaine de l'éducation. Cette stratégie fixe trois objectifs visant à changer la situation actuelle: d'une part, assurer un accès accru et plus équitable à tous les niveaux d'enseignement; d'autre part, améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement à tous les niveaux; enfin, renforcer la gouvernance dans l'ensemble du secteur, en mettant l'accent sur le renforcement de l'application du principe de responsabilité en matière de résultats scolaires.

94. L'un des problèmes les plus pressants qui se posent s'agissant de l'accès à tous les niveaux d'enseignement est celui du taux de scolarisation (exception faite de l'enseignement primaire, qui est obligatoire)<sup>26</sup>. Le taux de préscolarisation est nettement inférieur à la moyenne régionale, qui est de 65 %; seul un enfant sur trois dans la tranche des 3-4 ans est inscrit dans l'enseignement préscolaire. Le taux net de scolarisation dans le primaire a progressé pour atteindre 94 %, ce qui laisse présager que l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'accès universel à l'éducation primaire sera atteint<sup>27</sup>.

95. La volonté d'accroître le taux de scolarisation dans le secondaire ne s'est pas encore concrétisée, bien que le taux de passage du primaire au secondaire se soit amélioré, pour atteindre 89,2 % en 2009-2010. Accroître le taux de scolarisation et éviter des taux élevés d'abandon scolaire et de redoublement sont un défi constant<sup>28</sup>. En outre, la sortie progressive des garçons du système scolaire constitue pour le pays un problème de taille, qui a pour conséquence des taux de chômage élevés et des taux de criminalité en augmentation<sup>29</sup>.

96. Bien que le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur ait augmenté de manière encourageante, il reste globalement bas en comparaison de la moyenne régionale. Le nombre d'inscriptions dans les universités continue d'augmenter tous les ans, les femmes étant majoritaires à cet égard et représentant les deux tiers de ces inscriptions. Malgré ces progrès, le taux brut d'inscription, dont on estime qu'il se situe entre 10 % et 13 %, reste, même dans le meilleur des cas, inférieur de plus de moitié à la moyenne régionale, qui est de 27 %.

97. Face à cette situation, le Gouvernement s'emploie à fournir un appui en vue de remédier à certains problèmes fondamentaux liés à l'accès à l'éducation, à la qualité de l'enseignement et à la gouvernance dans le domaine de l'éducation. Il fournit notamment des services de transport gratuits pour compenser les coûts liés à la distance assumés par les familles, en particulier dans les régions rurales<sup>30</sup>. Le Ministère de l'éducation fournit un certain nombre de services pour favoriser la scolarisation et l'assiduité dans le primaire comme dans le secondaire, au nombre desquels figurent un programme de distribution de manuels gratuits et une allocation aux étudiants de première et de deuxième année du secondaire défavorisés qui répondent aux conditions voulues. Cette aide est accordée automatiquement aux élèves de sixième année dans les districts de Stann Creek et de Toledo. Il existe également plusieurs programmes d'alimentation scolaire<sup>31</sup>.

98. L'élaboration de la réforme du financement de l'enseignement secondaire est en voie d'achèvement. Cette réforme visera à assurer une répartition plus équitable des ressources publiques à ce niveau d'enseignement. L'accent est mis sur des incitations en vue de réduire les taux de redoublement et d'abandon scolaire, ainsi que la charge financière que représente le paiement des frais de scolarité pour les étudiants démunis, grâce à la mise en place d'un barème de frais harmonisé<sup>32</sup>.

99. Pour améliorer la qualité de l'enseignement à tous les niveaux, plusieurs mesures sont envisagées dans la Stratégie relative à l'éducation: accroître le nombre d'enseignants dûment qualifiés à tous les niveaux; améliorer la qualité et l'efficacité de la direction et de l'administration des écoles; élaborer un programme de formation des enseignants en vue d'améliorer leur niveau de compétence<sup>33</sup>. Conformément à ces objectifs, des modifications ont été apportées à la loi relative à l'éducation et à la formation professionnelle, lesquelles sont entrées en vigueur en mai 2010. La loi révisée porte création de la Commission des services d'enseignement, qui est chargée de veiller au respect «des normes relatives à l'admission à la profession d'enseignant fixées par le Ministère pour garantir la compétence et le statut du corps enseignant, ainsi que la qualité de l'enseignement».

## G. Jeunesse

100. Le Service de la jeunesse du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports est chargé de coordonner et d'appuyer l'élaboration de programmes et d'initiatives visant à créer des conditions qui permettent aux jeunes de devenir autonomes et productifs. Pour apporter une réponse aux problèmes rencontrés par les jeunes, le Service de la jeunesse a assuré la coordination de la politique nationale en faveur de la jeunesse (2012). Cette politique a inspiré l'élaboration du plan stratégique pour 2012-2015, qui comporte quatre grands programmes portant sur les domaines suivants en faveur des jeunes: gouvernance des jeunes et exercice des responsabilités; esprit d'entreprise et développement des compétences; modification du comportement et prévention de la violence; sensibilisation et éducation à la santé sexuelle et procréative<sup>34</sup>.

101. Le Belize a une population jeune, 64 % de ses habitants (soit 218 208 personnes) ayant moins de 29 ans et 28 % d'entre eux (96 915 personnes) ayant entre 15 et 29 ans<sup>35</sup>. Les pouvoirs publics sont conscients des problèmes auxquels font face les jeunes, notamment le faible niveau d'instruction, le risque accru d'être impliqué dans des activités criminelles, l'incidence élevée d'infection à VIH, l'accès limité aux soins de santé sexuelle et procréative, l'accès insuffisant à la justice et le manque de possibilités d'emploi. Selon l'Institut de statistique du Belize, le taux de chômage chez les jeunes (14-24 ans) est le plus élevé du pays, à savoir 30 % (11 559 personnes), soit presque le double du taux national, qui est de 16,1 %<sup>36</sup>. Le Gouvernement a adopté une approche plurisectorielle pour remédier à ces problèmes et a recours à un certain nombre de stratégies et d'instruments pour améliorer les possibilités d'emploi des jeunes et leur apporter le soutien nécessaire à l'amélioration de leur condition.

102. Il est souligné dans la *Politique de promotion des jeunes* que le Belize continue d'être aux prises avec les problèmes du faible taux d'achèvement des études secondaires et supérieures et de la baisse importante du taux de scolarisation et d'assiduité dans le secondaire<sup>37</sup>. Il s'agit d'accroître la scolarisation dans le secondaire et d'éviter les taux élevés d'abandon et de redoublement.

103. Autre question étroitement liée à ces considérations, le «rapport inversement proportionnel entre l'éducation et la violence»<sup>38</sup>. Des données nationales montrent qu'environ 13 % des personnes qui ont été condamnées pour une infraction ont entre 16 et 20 ans (138 personnes), et que le groupe d'âge le plus important parmi ces personnes est celui des 21-25 ans (19 %, soit 209 personnes)<sup>39</sup>. Parmi les personnes qui ont été inculpées mais n'ont pas été condamnées, la part des jeunes est encore plus importante, et ce sont les groupes d'âge de 16 à 20 ans et de 21 à 25 ans, qui enregistrent les chiffres les plus élevés, avec 25 % et 24 % (soit 376 et 363 personnes) respectivement.

104. Le Gouvernement prend la mesure du problème qui se pose en ce qui concerne la prise en charge des mineurs par la justice pour mineurs. Il existe actuellement quatre institutions qui offrent une prise en charge spécialisée. Le Service de réadaptation communautaire prend en charge des délinquants mineurs et offre des services de conseil communautaires aux familles en situation de crise. Le Foyer des jeunes est un établissement résidentiel destiné aux enfants en situation de risque, aux enfants dont on n'arrive pas à maîtriser le comportement et aux enfants âgés de 12 à 14 ans qui ont commis une infraction mineure<sup>40</sup>. Cet établissement a pour mission de favoriser la réadaptation des enfants et leur réinsertion dans leur famille et leur communauté. Il accueille 47 mineurs, dont 28 filles et 19 garçons.

105. Le centre Wagner est un établissement pénitentiaire réservé aux mineurs reconnus coupables d'une infraction ou qui font l'objet d'une mesure de détention provisoire. Parmi les infractions pour lesquelles ils sont détenus figurent le meurtre, la tentative de meurtre, le vol qualifié, le vol, le cambriolage, les violences graves, le trafic de stupéfiants, le recel et l'entrée illégale sur le territoire. Le centre Wagner accueille 67 mineurs, le groupe le plus important étant celui des mineurs de 17 ans, qui sont au nombre de 35 (52 %), suivi de celui des jeunes de 18 ans, qui sont au nombre de 15 (22 %).

106. Le Corps national des jeunes cadets est un programme résidentiel de dix mois destiné aux jeunes qui ont abandonné l'école et ont des problèmes de comportement chroniques. Il s'agit d'un programme alternatif volontaire qui vise à susciter chez les jeunes des changements de comportement précis tout en les encourageant à suivre un programme d'alphabétisation et de formation. Actuellement, 57 jeunes font partie de ce corps.

107. Il a été décidé en novembre 2012 d'appliquer l'article 18 de la *loi relative à la lutte contre la criminalité et à la justice pénale (chap. 102 du recueil des lois béliziennes, édition révisée)*, qui prévoit la possibilité de «condamner les jeunes de moins de 21 ans au placement dans un établissement d'éducation corrective». Cette mesure est applicable lorsqu'un jeune de moins de 21 ans est «reconnu coupable de vagabondage ou de tout autre délit ou contravention» ou «a déjà été reconnu coupable au moins une fois du même délit ou contravention ou de toute autre infraction mineure». Un jeune peut être condamné au placement dans cette catégorie d'établissement «s'il n'a pas d'emploi ou s'il ne fréquente pas l'école ou un autre établissement d'enseignement» ou si le tribunal estime «opportun qu'il suive un programme de rééducation à des fins de redressement et de prévention de la criminalité». Cette mesure peut avoir une durée maximale de quatre ans et l'établissement devrait être opérationnel sous peu.

108. Le Centre national de formation de la jeunesse 4H est un établissement semi-résidentiel relevant du Service de la jeunesse et qui est destiné aux jeunes des deux sexes âgés de 13 à 17 ans qui ne sont pas scolarisés ou qui n'ont pas d'emploi. Il s'agit là

aussi d'un programme de dix mois, qui a pour objet de préparer des jeunes qui intégreront des établissements de formation professionnelle dans l'ensemble du pays, tels que l'Institut d'enseignement technique et professionnel. Le Centre 4H est unique en son genre en ce que son programme comporte un volet axé sur l'agriculture. Les étudiants acquièrent et développent également des compétences professionnelles dans le cadre d'un programme intégré d'alphabétisation.

109. Le projet Action communautaire pour la sécurité publique, qui est mis en œuvre par le Ministère du développement humain, du changement social et de la réduction de la pauvreté, constitue le principal moyen par lequel le Gouvernement s'emploie à remédier au problème des jeunes qui ont affaire à la justice<sup>41</sup>. Il vise à réduire la participation des jeunes à de graves crimes violents à Belize City, et ce, par divers moyens: d'abord en réduisant la participation des jeunes à des activités criminelles, ainsi que la violence dans les écoles qui bénéficient des ressources mises à disposition par le programme; ensuite en réduisant la récurrence chez les jeunes placés dans les établissements de réadaptation pour mineurs; enfin, en renforçant la capacité du Gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques relatives à la sécurité publique fondées sur l'analyse des faits.

## **VI. Assistance technique**

### **A. Renforcement des capacités**

110. Pour faire mieux comprendre les droits de l'homme et la question de leur mise en œuvre, il importe de dispenser en permanence une éducation dans ce domaine, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Le Gouvernement a constaté qu'il était nécessaire de renforcer encore les capacités aux niveaux technique et politique dans toutes les branches du pouvoir pour que les prises de décisions et la planification relèvent d'une approche fondée sur les droits et, en particulier, que les organismes sur le terrain soient mieux à même de prévenir les violations des droits de l'homme ou de déterminer quels sont les besoins des victimes de ces violations et d'y pourvoir.

### **B. Assistance technique**

111. Il est toujours envisagé de créer une institution nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris. Cependant, le manque de ressources fait qu'à l'heure actuelle un tel projet ne serait ni réalisable ni viable.

112. Le Belize a besoin d'une assistance technique dans plusieurs domaines, notamment l'éducation aux droits de l'homme, la surveillance du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports. Il serait envisageable, grâce à une assistance technique et financière, d'organiser une campagne d'éducation aux droits de l'homme soutenue, efficace et accessible à tous les Béliziens.

113. Le Belize a sollicité une assistance technique pour l'élaboration de ses rapports nationaux sur la mise en œuvre de divers instruments relatifs aux droits de l'homme. S'il a obtenu une aide dans certains domaines, il n'a pu obtenir aucune aide importante de la communauté internationale pour l'établissement du présent rapport.

114. Pour mieux mesurer l'incidence des mesures prises pour promouvoir et protéger les libertés et droits de l'homme et les libertés fondamentales, le Belize aurait besoin d'une assistance aux fins de la mise en place d'un système adapté et maîtrisable de collecte de données en temps voulu.

## Annexe

### Textes de loi béliziens protégeant les libertés et droits fondamentaux

<i>Nom de la loi</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Chapitre</i>
Loi d'interprétation	1	Loi relative aux pensions des enseignants	42
Constitution	4	Loi relative à la sécurité sociale	44
Loi relative au Médiateur	5	Loi relative aux organismes de services sociaux	45
Loi portant modification de la loi relative à la liberté de l'information	13	Loi relative aux conseils de village	88
Loi relative à la mise en œuvre des résolutions et conventions des Nations Unies	24	Loi relative à la Cour d'appel	90
Loi relative aux pensions	30	Loi relative à la Cour suprême	91
Loi relative aux pensions des veuves et des enfants	32	Loi relative aux tribunaux des affaires familiales	93
Loi relative à l'éducation	36	Loi relative à la preuve	95
Loi relative à la santé publique	40	Loi relative à la procédure de mise en accusation	96
Code pénal	101	Loi relative à la protection contre le harcèlement sexuel	107
Loi relative aux délinquants mineurs	119	Loi relative à la mise à l'épreuve des délinquants	120
Loi relative au génocide	110	Loi relative aux établissements de redressement agréés	121
Loi relative aux établissements pénitentiaires	139	Loi relative à l'autorisation de la vente de boissons alcoolisées	150
Loi relative à l'immigration	156	Loi relative à la nationalité bélizienne	161
Loi relative aux réfugiés	165	Loi relative à la protection des personnes mariées	175
Loi relative à la famille et à l'enfance	173	Loi relative au patrimoine des femmes mariées	176
Loi relative au mariage	174	Loi relative à l'enlèvement international d'enfants	177

<i>Nom de la loi</i>	<i>Chapitre</i>	<i>Nom de la loi</i>	<i>Chapitre</i>
Loi relative à la violence intrafamiliale	178	Loi relative à l'administration des successions	197
Loi relative aux testaments	203	Loi relative à l'emploi	297
Loi relative aux conflits du travail (arbitrage et enquête)	299	Loi relative aux syndicats	300
Loi relative au Conseil des salaires	302	Loi relative à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles	303
Loi relative aux conventions de l'Organisation internationale du Travail	304	Loi relative à la Société bélizienne de la Croix-Rouge	309
Loi relative aux organisations non gouvernementales	315	Loi relative au cadastre	327
Loi relative à la réforme du système pénal (peines de substitution)	102	Loi relative à l'Institut national de la culture et d'histoire	331
Loi relative à l'interdiction de la traite des personnes		Loi relative à la prévention de la corruption	105
Loi relative à l'interdiction de l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales		Loi de 2011 portant modification de la loi relative aux jurys	128
Loi de 2012 portant modification de la loi relative à la preuve	95	Loi de 2010 portant modification de la loi relative à la réforme des finances et du contrôle des comptes	15

### Notes

- <sup>1</sup> Most countries of the Caribbean and Central America, including Belize, have experienced net outward migration in the last 30 years. Yet Belize has also experienced high levels of gross inward migration since independence. Belizeans may have migrated, in other words, but at the same time many others have come to Belize to take their place. "The Economic History of Belize: From the 17th Century to Post-Independence." Barbara Bulmer-Thomas & Victor Bulmer-Thomas. April, 2012.
- <sup>2</sup> 2010 Population & Housing Census, Belize. Statistical Institute of Belize.
- <sup>3</sup> In the Budget Presentation Speech for 2013/2014, the PM Barrow said "At the close of 2012, overall outstanding external public debt stood at US \$1,0178.8 million, more than half of this amount being the Super Bond. Domestic public debt stood at BZ\$ \$417.2 million for a total public debt of BZ\$ \$2,452.8 million or approximately 77.6% of GDP. If for the remainder of this decade, as was the case in FY 2012/2013, GoB's net financing requirement remains neutral in relation to the overall public debt, then even with a modest 2.5% annual GDP growth, Belize's ratio of public debt to GDP would fall beneath the 60% level considered eminently acceptable by international standards.
- <sup>4</sup> 2009 Belize Country Poverty Assessment. August, 2012.
- <sup>5</sup> Situation Analysis of Older Persons. Belize, 2010.
- <sup>6</sup> This decreasing trend also reflects better data collection and processing, and elimination of duplication. The reported new number of cases in 2008 was 425, in 2009 was 365, in 2010 was 244, in 2011 was 226 and in 2012, there was a slight increase to 249 cases. Source: Ministry of Health, Belize.

- <sup>7</sup> Of particular relevance is the increasing number of males that are affected with a widening of the gap when compared to the female population. Source: Ministry of Health, Data, 2012.
- <sup>8</sup> PowerPoint Presentation - Ministry of Health.
- <sup>9</sup> A Situational Analysis of Gender and Politics in Belize. December, 2012.
- <sup>10</sup> Statement of Purpose “Protocols for Multi-Sectoral Response to Sexual Violence”.
- <sup>11</sup> This summary is based upon: Report: Sexual and Reproductive Health and HIV Linkages in Belize, Belize, ISIS Enterprises and UNFPA, May 2010.
- <sup>12</sup> Under the Mesoamerica Health Initiative, tubal ligation and vasectomy will also be made available upon request.
- <sup>13</sup> The National Plan of Action for Children and Adolescents 2004-2015. Belize, 2004.
- <sup>14</sup> National Plan of Action for Children and Adolescents 2004-2009. Monitoring Report: September, 2010.
- <sup>15</sup> Belize is a signatory to the ILO convention 138 and in 1999 passed the International Labour Office Conventions Acts to pass all ILO Conventions ratified by Belize into Law in Belize. The Situational Analysis of Children and Women in Belize 2011 – An ecological review page 103 Compliance of Laws and Policies with CRC.
- <sup>16</sup> The Mercy Clinic was contracted as an NHI provider in 2009 and caters solely for the health care needs of the elderly.
- <sup>17</sup> According to the Poverty Assessment 2009, there were 25,390 all poor households, making up a population of 136,640 persons.
- <sup>18</sup> Belize Scorecard and Outlook Report, 2010. Millennium Development Goals.
- <sup>19</sup> Ibid. Page 62. These increases have affected urban and rural areas alike, but poverty (especially severe poverty) remains substantially higher in rural areas. The changes at district level have been much more varied. All districts except Toledo have experienced increases in poverty and indigence due to the above factors, from which Toledo has remained to some degree immune as a result of its low connectivity to the mainstream economy. The level of severe poverty in Toledo, however, remains far higher than in the rest of the country.
- <sup>20</sup> The Mesoamerica Health Project is valued at BZD \$3 million. Although Toledo shows the highest rate of rural poverty, slightly above Corozal, trends in the evolution of the poverty rate demonstrate that the situation in Toledo has improved dramatically between 2002 and 2009, while to the contrary, it has deteriorated in all other districts, most notably in Corozal, Orange Walk and Cayo, respectively.
- <sup>21</sup> The Project contains the following components: first, infrastructure, comprising drainage works for primary, secondary and tertiary drainage systems, sewage disposable systems, land filling and landscaping, and improvement of roads, streets and housing facilities; second, education, training and social development, comprising textbook rental schemes, school nutritional programmes, entrepreneurial and small business support, employment access and training programmes; and third, institutional support, comprising operational expenses for a project implementation unit to manage the project implementation, supervision and inspection of works.
- <sup>22</sup> Established in memory of Jasmine Lowe, a 13 year old girl who was abducted/kidnapped and brutally murdered.  
The goal of Jasmine Alert is to instantly galvanize the entire community to assist in the search for and the safe recovery of the child.
- <sup>23</sup> The Office of the DPP will also, in July 2013, assign a Senior Crown Counsel with the sole responsibility of looking after the training needs of the police in so far as the work of both Departments is affected. This is so as to ensure that police officers are kept abreast with changes in the law that impact on their work and with new techniques and requirements on a regular basis.
- <sup>24</sup> In 2011, an additional Judge was appointed to assist in the hearing of criminal cases at the Supreme Court. The objective was primarily to increase the number of cases being heard and in so doing reduce the backlog of pending cases. In addition, on many occasions judges who are primarily assigned to the civil jurisdiction of the Court would be reassigned (temporarily) to the criminal jurisdiction. This too was done in an effort to reduce the back log of criminal matters. Currently, the Chief Justice sits in both the civil and criminal jurisdiction which assists to expedite hearings and reduce back log.
- <sup>25</sup> The *Long Term National Development Framework for Belize 2010-2030* has education as one of the 2 main pillars for Belize’s long term development and it calls for a “fundamental change in order to see education as a basic human right.” The importance of education is visibly impressed on policy makers across the spectrum, as reflected in other core policy documents, for example, *The National Security*



- Strategy of Belize, RESTORE Belize Draft Strategic Plan, and the National Poverty Elimination Strategy and Action Plan 2009-2013 (NPEASP). Like the NPESASP, most of these policy documents acknowledge the “clear link between levels of educational attainment and poverty [and that] increasing access to adequate education is, therefore, a priority for poverty reduction.”*
- <sup>26</sup> The link between education and poverty was seen in the *Country Poverty Assessment, 2010* which showed that among indigent households, only 12% of heads of family had a secondary or post-secondary education compared with 35% for heads of households nationally.
- <sup>27</sup> The 2010 Census data from the Statistical Institute of Belize (SIB) estimates that the total number of children who are not enrolled in primary school is 2,235.
- <sup>28</sup> According to Official Statistics from the Ministry of Education, in 2010-2011 the dropout rate for secondary school was 8.1% and the repetition rate was 7%. For primary school, for the same period, dropout rate was 0.6% and repetition was 6.8%.
- <sup>29</sup> Even in programmes that traditionally tend to be male dominated such as business and natural science, girls outnumber boys. *“Improving access, quality and governance of education in Belize.”* Education Sector Strategy: 2011-2016, p. 24.
- <sup>30</sup> According to the Education Strategy, pre-primary children in rural areas generally have far less opportunity to attend pre-school than their urban counterparts. For primary education, 75% of children not enrolled in school are in the rural areas. With respect to secondary school, the young people in the rural areas of Toledo, Stann Creek and Orange Walk are the least well served, whilst all urban areas other than Corozal are better served than any rural area. Regarding higher education, enrolment favors the urban areas where the majority of colleges are situated. Rural students are disadvantaged in having to find both transport and accommodation costs if they attend urban colleges away from their home.
- <sup>31</sup> Three schools are recent beneficiaries under the School Feeding Programme: Belize River Valley, Dangriga Town and South Side Belize City.
- <sup>32</sup> One element of the fee structure that is being considered is the identification through a Proxy Means Test of students who are most vulnerable in regard to the capacity to pay fees for secondary education with a view to implementing a fee waiver system for such students.
- <sup>33</sup> The CDB is supporting GoB with its education sector reform based on the Belize Education Sector Strategy, valued at USD \$2.5 million. The Project seeks to enhance learning outcomes across all levels of the education sector. The ultimate impact will be enhancement of the human capital in Belize and poverty reduction. It focuses on 3 key policy objectives: first, strengthened governance of the sector; second, improved quality and relevance of education; and third, increased equitable access.
- <sup>34</sup> Regarding Pillar 1, the Department hosts annual leadership exchanges, youth leadership workshops and camps and supports the development of youth governance structures in an effort to build youth participation and capacity in decision-making. Work is underway to establish the National Youth Council in which it is anticipated that the youths on the Council would undertake programmes at the Community Level and support the work of the Department through the youth empowerment coordinators, who are found in each district. With respect to pillar 2, entrepreneurial and job preparedness training, business fairs and mixers, and the job placement services are a few of the activities that are supported alongside a coordinated approach with other youth stakeholders that support youth enterprise in Belize. This includes an entrepreneur training programme aimed at rural youths done in Ketchi, Spanish and English in 2012-2013. The Department is currently seeking to integrate this programme as part of its regular activities related to this pillar. Regarding Pillar 3, the Department works with at-risk youth, in-and-out-of-school youths in providing alternative programmes to support life skills development and create better awareness of factors that affect a healthy transition to adulthood. An Alternative to Suspension Programme reaches the in-school youth on the verge of suspension and expulsion and helps to catch these youths before they drop out. The Ministry of Education also has an Apprenticeship Programme of which two of three cohorts have already completed. The Programme seeks to provide life skill training, job placement and monitoring. There is also a 2 year programme aimed at at-risk young men, called South Side Youth Success Project that is funded by CARSI and UNDP. This programme has a cohort of 25 at-risk young men who go through a 3 month literacy programme, life skills training and have access to resources to assist them with social integration in society. The Ministry will assume ownership of this programme in October 2013. Other initiatives in the pipeline include partnering with tourism to develop a more structured apprenticeship programme. Regarding Pillar 4, behavior modification is also promoted along the lines of Sexual and Reproductive Health Awareness and Education Workshop in an effort to

improve sexual behavioral practices and decrease incidence rate of persons living with HIV and AIDS in Belize.

<sup>35</sup> Statistical Institute of Belize: 2012 Belize Mid-Year Population Estimates. Population estimate is 340,397.

<sup>36</sup> Statistical Institute of Belize: 2012 Labour Force Survey.

<sup>37</sup> Almost complete enrollment is reported for primary education. Gross enrollment of 95.1% and a net enrollment rate of 83.7%. For secondary education, in 2011/12, there was a net enrollment rate of 50.4% and gross enrollment rate of 65.1% which is a decline in young people's representation within the formal education system.

<sup>38</sup> Restore Belize Strategic Plan 2011-2015, p. 29.

<sup>39</sup> 32% of all charges were "other offenses" while 22% were for dangerous drugs, representing the second highest area of convictions.

<sup>40</sup> Increasing pressure has resulted in the use of the facility as a detention and remand center.

<sup>41</sup> An IDB loan valued at USD \$5 million.

---